

CALENDRIER FINANCIER 2024-2025

- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : **Mardi 28 janvier 2025**, après bourse
- Assemblée Générale : **Jeudi 13 mars 2025**
- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre : **Jeudi 24 avril 2025**, après bourse
- Résultats du 1^{er} semestre : **Mardi 20 mai 2025**, après bourse (*Webcast*)
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre : **Mardi 29 juillet 2025**, après bourse
- Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre : **Mardi 28 octobre 2025**, après bourse
- Résultats annuels de l'exercice : **Mardi 2 décembre 2025**, avant bourse (*présentiel*)

	Dates de diffusion	Périodes de fenêtres négatives ¹	Périodes d'embargo ²
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	<u>Mardi 28 janvier 2025</u> , après bourse	Du lundi 13 janvier 2025 Au mercredi 29 janvier 2025 inclus	Du samedi 18 janvier 2025 Au mardi 28 janvier 2025
Assemblée Générale	<u>Jeudi 13 mars 2025</u> ,	-	-
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	<u>Jeudi 24 avril 2025</u> , après bourse	Du mercredi 9 avril 2025 Au vendredi 25 avril 2025 inclus	Du lundi 14 avril 2025 Au jeudi 24 avril 2025
Résultats du 1 ^{er} semestre	<u>Mardi 20 mai 2025</u> , après bourse (<i>Webcast</i>)	Du dimanche 20 avril 2025 Au mercredi 21 mai 2025 inclus	Du lundi 5 mai 2025 Au mardi 20 mai 2025
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	<u>Mardi 29 juillet 2025</u> , après bourse	Du lundi 14 juillet 2025 Au mercredi 30 juillet 2025 inclus	Du samedi 19 juillet 2025 Au mardi 29 juillet 2025
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	<u>Mardi 28 octobre 2025</u> , après bourse	Du dimanche 13 octobre 2025 Au mercredi 29 octobre 2025 inclus	Du vendredi 18 octobre 2025 Au mardi 28 octobre 2025
Résultats annuels de l'exercice	<u>Mardi 2 décembre 2025</u> , avant bourse (<i>Présentiel</i>)	Du dimanche 2 novembre 2025 Au mercredi 3 décembre 2025 inclus	Du lundi 17 novembre 2025 Au mardi 2 décembre 2025

¹ Délai au cours duquel les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes doivent s'abstenir de toutes opérations sur les titres Compagnie des Alpes.

Les périodes de fenêtres négatives débutent :

- 15 jours calendaires avant la publication de l'information trimestrielle et se terminent le lendemain du jour de la publication de l'information trimestrielle ;
- 30 jours calendaires avant la publication des résultats annuels ou semestriels et se terminent le lendemain du jour de l'annonce des résultats.

² Délai au cours duquel la Compagnie des Alpes s'abstient de communiquer avec les analystes, les investisseurs et les médias pour ne pas prendre le risque de divulguer une information privilégiée.

Les périodes d'embargo débutent :

- 10 jours avant la publication de l'information trimestrielle ;
- 15 jours avant la publication des résultats annuels ou semestriels.

Elles se terminent dès la publication des résultats.

Compagnie des Alpes

50-52 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Tél. : +33 1 46 84 88 00

www.compagniedesalpes.com

Société Anonyme à Conseil d'administration

au capital de 25 311 121 € – RCS Paris

Siret 349 577 908 00065 – APE 7010Z